

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 5 juin 2017, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.**

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil  
Denise Mercier

MM Jacques Chabot  
Fernand Filion  
Jeannot Goulet  
Allan Fortier

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 17-06-150**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 5.11. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de la *Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest* ;
- 5.12. *Refuge Nouveau Départ* – Demande de soutien financier;
- 5.13. Demande de réduction du prix de location pour la salle municipale;
- 13.11. RÉPAT – Pétition « *Engagez-vous pour le communautaire* »;
- 13.12. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'abat poussière;
- 14.2. *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue* – Formation sur l'entretien et l'inspection des aires de jeux;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
- 3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 5.1. Demande d'appui – *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)* – Dépenses pour l'entretien hivernal;
  - 5.2. *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest (CJAO)* – Demande de soutien financier 2017-2018;

- 5.3. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest* (CJAO);
- 5.4. *Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie* (OBVAJ) – Autorisation pour assister à l'Assemblée générale annuelle;
- 5.5. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de *Tourisme Abitibi-Témiscamingue*;
- 5.6. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du *Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue* (CAUAT);
- 5.7. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme *Liaison-Justice*;
- 5.8. Club Bon Temps – Demande d'appui de projet dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons* »;
- 5.9. Projet de *Loi n° 122* – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017;
- 5.10. *Club motoneige Abitibi-Ouest Inc.* – Droit de passage terrestre;
- 5.11. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de la *Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest*;
- 5.12. Refuge Nouveau Départ – Demande de soutien financier;
- 5.13. Demande de réduction du prix de location pour la salle municipale;
6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
8. PAROLE AU PUBLIC;
9. SÉCURITÉ INCENDIE;
  - 9.1. Brigade des pompiers de Palmarolle – Autorisation pour l'achat d'une pompe portative;
10. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 10.1. Adjudication de la soumission de la firme Stantec pour la surveillance des travaux sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;
  - 10.2. Adjudication de la soumission pour la réalisation de la surveillance laboratoire concernant les travaux sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est
11. URBANISME;
  - 11.1. Demande de dérogation mineure DPDRL170008;
  - 11.2. Demande de dérogation mineure DPDRL170027;
  - 11.3. Demande de dérogation mineure DPDRL170036;
  - 11.4. Demande de dérogation mineure DPDRL170038;
12. HYGIÈNE DU MILIEU;
  - 12.1. Achat d'un caisson d'étañonnement pour les travaux sur les conduites d'eau et d'égouts;
13. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 13.1. *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue* – Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle;
  - 13.2. *Fédération québécoise des Municipalités* (FQM) – Appel à la générosité pour les sinistrés, victimes d'inondation;

- 13.3. *Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue* – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
- 13.4. Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant le bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égouts, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;
- 13.5. *Groupement forestier Abitibi* – Appui au projet dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*;
- 13.6. *Groupement forestier Abitibi* – Récolte de bois sur lots épars;
- 13.7. Abrogation de la résolution n° 17-05-147;
- 13.8. *Les Loisirs de Palmarolle Inc.* – Autorisation pour une marge de crédit;
- 13.9. *Les Loisirs de Palmarolle Inc.* – Assumption de prêt par la Municipalité, avec les mêmes montants de remboursement;
- 13.10. Formation d'un Comité conjoint Municipalité / Loisirs;
- 13.11. Regroupement d'Éducation Populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT) : Pétition « *Engagez-vous pour le communautaire* »;
- 13.12. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'abat poussière;
- 14. EMPLOYÉS;
  - 14.1. *Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)* – Formation sur la sécurité du public dans les locaux municipaux;
  - 14.2. *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue* – Formation sur l'entretien et l'inspection des aires de jeux;
- 15. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 16. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 17-06-151**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

Le coordonnateur de la Corporation nous annonce la nomination de madame Lucie Nadeau de Palmarolle en tant qu'administratrice représentant le Secteur Sud au sein du conseil d'administration que la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

## MRC d'Abitibi-Ouest – Révision du plan et des règlements d'urbanisme

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017. Selon le processus édicté dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités ont deux ans, suivant l'entrée en vigueur du SADR pour adopter le plan et les règlements d'urbanisme afin d'assurer la conformité.

## MRC d'Abitibi-Ouest – Première Politique culturelle

Fruit du travail d'équipe de la MRC et du Service culture et vie communautaire de la Ville de La Sarre, cette réalisation a été bonifiée par la contribution de plusieurs personnes issues du milieu culturel, notamment lors d'une importante session de cocréation. La politique "*ENSEMBLE pour un développement culturel durable*" confirme et concrétise le fait que la culture est l'un des piliers du développement de notre territoire.

### → DEPOT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

### → DEMANDES ET AUTORISATIONS

#### Résolution n° 17-06-152

#### Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal

**Attendu que** le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)* a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**Attendu que** le volet principal du PERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées, ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**Attendu que** les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

**Attendu que** les seuls frais encourus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité;
- Chaussée;
- Drainage;
- Abords de route.

Les dépenses d'investissement dont l'usage de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.);
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.);

**Attendu que** depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

**Attendu que** le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**Attendu que** les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

**Que** la Municipalité de Palmarolle demande au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec*, de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

**De transmettre** copie de la présente résolution à toutes les municipalités, à la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*, à la direction régionale du *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)*, ainsi qu'au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour appui.

**Résolution n° 17-06-153**

**Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien financier 2017-2018**

**Attendu qu'** à la résolution 17-01-013, un montant de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) a été accordé au *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest (CJAO)* pour l'année 2016-2017;

**Considérant que** les besoins pour le maintien des activités au local des jeunes de Palmarolle par le *Comité* pour l'année 2017-2018 s'élèvent à quatre mille deux cent soixante-seize dollars (4 276 \$) et que la demande de soutien financier est de cinquante pour cent (50%) de ce montant soit, deux mille cent trente-huit dollars (2 138 \$);

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise un soutien financier au *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest (CJAO)* pour un montant de deux mille cent trente-huit dollars (2 138 \$) pour le maintien des activités au local des jeunes de Palmarolle pour l'année 2017-2018 et par conséquent fera parvenir la différence de huit cent quatre-vingt-huit dollars (888 \$) au *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest*.

**Résolution n° 17-06-154**

**Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest (CJAO)**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la conseillère Louisa Gobeil à assister à l'assemblée générale annuelle du *Comité Jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest (CJAO)* qui se tiendra à la Maison des jeunes / Comités jeunesse de La Sarre le

14 juin prochain, au 349, 2<sup>e</sup> Rue Est, à 18 h 30. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité, selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 17-06-155**

**Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamesie (OBVAJ) – Autorisation pour assister à l’assemblée générale annuelle**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à l’assemblée générale annuelle de l’*Organisme de bassin versant Abitibi-Jamesie* (OBVAJ), qui se tiendra le 6 juillet prochain à Val-d’Or.

**Résolution n° 17-06-156**

**Autorisation pour assister à l’assemblée générale annuelle de Tourisme Abitibi-Témiscamingue**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le conseiller Fernand Filion à assister à l’assemblée générale annuelle de *Tourisme Abitibi-Témiscamingue*, qui se tiendra à la Salle Classique de l’Hôtel des Eskers à Amos, le 27 juin prochain, au 201, avenue Authier, à 14 heures. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s’il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 17-06-157**

**Autorisation pour assister à l’assemblée générale annuelle du Centre d’appel d’urgence de l’Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le conseiller Jacques Chabot à assister à l’assemblée générale annuelle du *Centre d’appel d’urgence de l’Abitibi-Témiscamingue* (CAUAT), qui se tiendra à la Salle de formation # 2, au 111, 9<sup>e</sup> Rue à Rouyn-Noranda, le 20 juin prochain, de 11 heures à 13 heures. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s’il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 17-06-158**

**Autorisation pour assister à l’assemblée générale annuelle de l’organisme Liaison-Justice**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à l’assemblée générale annuelle de l’organisme *Liaison-Justice*, qui se tiendra à la Microbrasserie Le Prospecteur, au 585, 3<sup>e</sup> Avenue à Val-d’Or, le 15 juin prochain, à 17 heures. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s’il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 17-06-159**

**Club Bon Temps – Demande d’appui de projet dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons »**

**Attendu que** le gouvernement du Canada offre un programme appelé « *Nouveaux Horizons* » et que le Club Bon Temps de Palmarolle désire bénéficier de ce programme ;

**Attendu que** le projet demandé consiste à faire l’achat de nouveaux accessoires d’exercices ainsi que des raquettes et des bâtons de marche ainsi que d’autres accessoires de jeux pour les aînés;

**Considérant que** cette demande s’inscrit dans le cadre de la politique familiale de la municipalité et du loisir pour les aînés;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appui le projet présenté par le Club Bon Temps de Palmarolle, dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons* ».

**Résolution n° 17-06-160**

**Projet de Loi n° 122 – Demande d’adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

**Considérant que** le dépôt du projet de *Loi n° 122* s’inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**Considérant qu’** avec le projet de *Loi n° 122*, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**Considérant que** donner plus d’autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l’avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**Considérant que** le projet de *Loi n° 122* fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**Considérant que** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de *Loi n° 122*, même si certains amendements pourraient être apportés afin d’en bonifier la portée;

**Considérant que** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**DE DEMANDER** aux membres de la *Commission de l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale du Québec* d’accélérer l’étude détaillée du projet de *Loi n° 122*;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de Loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**Résolution n° 17-06-161**

**Club motoneige Abitibi-Ouest Inc. – Droit de passage terrestre**

**Attendu que** le Club motoneige Abitibi-Ouest Inc., est à parfaire la mise à jour de leurs droits de passage terrestre pour les sentiers de motoneige;

**Attendu que** le droit de passage sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle doit être autorisé par résolution;

**Attendu qu'** une carte descriptive du parcours des sentiers a été soumise aux membres du conseil pour approbation;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le droit de passage terrestre pour le Club motoneige Abitibi-Ouest Inc., sur le territoire de la Municipalité de Palmarolle, et ce, pour une période de 5 ans à partir du début de la saison hivernale 2017-2018 jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022.

**Résolution n° 17-06-162**

**Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la conseillère Louisa Gobeil à assister à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, qui se tiendra au Motel Villa Mon Repos de La Sarre, au 32, route 111 Est, le 20 juin prochain, à 17 h 30. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s'il y a lieu), seront remboursés selon le Guide de référence des employés municipaux, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 17-06-163**

**Refuge Nouveau Départ – Demande de soutien financier**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la contribution demandée puisque premièrement, cette somme n'était pas budgétée en 2017 et deuxièmement, le conseil municipal considère que le montant demandé pour Palmarolle, qui a une population de 1 421 habitants, est trop élevé comparativement aux municipalités de 1 000 habitants. Un soutien financier pourra cependant être considéré lors de l'élaboration du budget 2018, pour un montant qui sera justifié par rapport à la population.



<b>Municipalités ayant une plus petite population (montant calculé selon la population)</b>	
<b>Nombre de citoyens</b>	<b>Montant demandé</b>
300 et moins	500\$
entre 300 et 500	1 000\$
entre 500 et 1 000	2000\$

<b>Municipalités ayant une grande population (calculé selon le budget annuel)</b>	
<b>Villes</b>	<b>Montant demandé</b>
Palmarolle	5 000\$
Macamic	10 000\$
La Sarre	36 000\$

**Résolution n° 17-06-164**

**Demande de réduction du prix de location  
pour la salle municipale**

- Attendu que** le demandeur autorise le Challenge Dagenais à passer son parcours sur ses terres et à y effectuer un trou à titre d'obstacle pour son parcours;
- Attendu que** le demandeur a loué la grande salle du Centre municipal pour son mariage le 19 octobre 2017;
- Attendu que** le demandeur apprécierait une réduction du prix de la location de la salle à titre d'échange de services avec la Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte de faire un prix réduit de cinquante pourcent (50%) pour la location de la grande salle du Centre municipal à M. Benoit Breton le 19 octobre prochain, à titre d'échange de services.

**→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES A PAYER**

**Résolution n° 17-06-165**

**Rapport des dépenses et reddition des  
comptes à payer au 31 mai 2017**

- Attendu que** conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- Considérant** que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mai 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quatre-vingt-quatorze mille six cent onze dollars et trente-trois cents (94 611.33 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de dix-huit mille cinq cent douze dollars et soixante cents (18 512.60 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 mai 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-trois mille cinq cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt cents (23 555.80 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SECURITE INCENDIE**

**Résolution n° 17-06-166**

**Brigade des pompiers de Palmarolle –  
Autorisation pour l'achat d'une pompe  
portative**

**Attendu que** la pompe portative demandée par la Brigade des pompiers au budget 2017 au montant de dix-sept mille dollars (17 000 \$), fut reportée au budget 2018;

**Attendu que** la pompe portative doit avoir un débit de 400 gallons par minute pour être conforme;

**Considérant que** la pompe portative actuelle est brisée et pour la réparer le coût serait d'environ trois mille dollars (3 000 \$), plus deux cents dollars (200 \$) pour l'entretien, plus le transport, le tout n'incluant pas les taxes;

**Considérant que** la Brigade des pompiers de Palmarolle a demandé et reçu trois soumissions pour l'achat d'une nouvelle pompe décrites dans le tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	FORCE HP	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
BOIVIN & GAUVIN INC	30	9 450 \$	472.50 \$	942.64 \$	10 865.14 \$

<i>AREO-FEU</i>	20	6 636 \$	331.80 \$	661.94 \$	7 629.74 \$
	40.8	12 912 \$	645.60 \$	1 287.97 \$	14 845.57 \$
	30	7 980 \$	399.00 \$	796.01 \$	9 175.01 \$
<i>L'ARSENAL</i>	70	14 490 \$	724.50 \$	1 445.38 \$	16 659.88 \$
	46	13 750 \$	687.50 \$	1 371.56 \$	15 809.06 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe portative pour la Brigade des pompiers de Palmarolle, en acceptant la soumission du fournisseur *ARÉO-FEU* au montant de neuf mille cent soixante-quinze dollars et un cent ( 9 175.01 \$) pour la pompe AFL 3000 recommandée par le Chef pompier Réal Asselin, en fonction de son rendement.

Le premier versement de 50% du montant sera effectué 30 jours après réception de la facture et le deuxième versement pour l'autre 50% sera fait au cours de la première semaine du mois de janvier 2018.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Résolution n° 17-06-167**

**Adjudication de la soumission de la firme Stantec pour la surveillance des travaux sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est**

**Attendu qu'** une surveillance de travaux est nécessaire pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;

**Considérant que** les travaux ont débutés avant la présente séance du conseil, monsieur le maire Marcel Caron a adjugé la soumission de *STANTEC*;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal entérine la décision de monsieur le maire Marcel Caron et approuve et accepte ainsi la soumission de la firme *STANTEC* au montant de quinze mille cinq cent quatre-vingt dollars (15 580 \$).

**Résolution n° 17-06-168**

**Adjudication de la soumission pour la réalisation de la surveillance laboratoire concernant les travaux sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est**

**Attendu que** la Municipalité a reçu deux soumissions pour la surveillance laboratoire concernant les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue Est, soit celles de *SNC LAVALIN* et de *ENGLOBE*;

<b>FIRME</b>	<b>SOUSSION</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<i>SNC LAVALIN</i>	4 800.26 \$	240.01 \$	478.83 \$	5 519.09 \$
<i>ENGLOBE</i>	8 893.95 \$	-----	-----	8 893.95 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adjuge la soumission la plus basse soit celle de la firme *SNC LAVALIN*, afin d'exécuter les travaux de surveillance laboratoire dans le dossier, comme recommandé par M. Camil Paré de la firme *STANTEC*, pour lesdits travaux.

→ **URBANISME**

**Résolution n° 17-06-169**

**Demande de dérogation mineure  
DPDRL170008**

**Attendu que** la demande de dérogation DPDRL170008 concerne la régularisation de la situation d'un bâtiment principal résidentiel empiétant dans la cour arrière pour la propriété située au 199, 1<sup>re</sup> Rue Est à Palmarolle;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite demande par un document qui leur a été remis par l'inspecteur municipal suite à la rencontre du *Comité consultatif d'urbanisme*;

**Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris en considération les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* pour prendre leur décision;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure DPDRL170008 pour la propriété située au 199, 1<sup>re</sup> Rue Est à Palmarolle, en accord avec les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme*.

**Résolution n° 17-06-170**

**Demande de dérogation mineure  
DPDRL170027**

**Attendu que** la demande de dérogation DPDRL170027 concerne la construction d'un avant-toit de garage empiétant dans la marge latérale et demande de servitude de tolérance d'empiètement de l'avant-toit dans une ruelle appartenant à la Municipalité, pour la propriété située au 53, 2<sup>e</sup> Avenue Ouest;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite demande par un document contenant les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* qui leur a été remis avant la présente séance;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'accorde pas la dérogation mineure DPDRL170027 pour la propriété située au 53, 2<sup>e</sup> Avenue Ouest à Palmarolle, conformément aux recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme*.

**Résolution n° 17-06-171**

**Demande de dérogation mineure  
DPDRL170036**

**Attendu que** la demande de dérogation DPDRL170036 concerne l'accroissement des activités agricoles de 185 à 354 unités animales à 122 mètres du périmètre d'urbanisation pour la propriété située au 660, route 393 à Palmarolle;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite demande par un document qui leur a été remis par l'inspecteur municipal suite à la rencontre du *Comité consultatif d'urbanisme*;

**Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris en considération les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* pour prendre leur décision;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure DPDRL170036 pour la propriété située au 660, route 393 à Palmarolle, en accord avec les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme*.

**Résolution n° 17-06-172**

**Demande de dérogation mineure  
DPDRL170038**

**Attendu que** la demande de dérogation DPDRL170038 concerne la régularisation de l'empiètement d'un bâtiment principal et d'une remise dans la marge latérale, l'empiètement d'un garage dans la marge avant et l'empiètement d'une remise dans la bande riveraine pour la propriété située au 347, chemin des Montagnards à Palmarolle;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite demande par un document qui leur a été remis par l'inspecteur municipal suite à la rencontre du *Comité consultatif d'urbanisme*;

**Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris en considération les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* pour prendre leur décision;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde les demandes de la dérogation mineure DPDRL170038 pour la propriété située au 347, chemin des Montagnards à Palmarolle, exception faite pour la remise située en bande riveraine pour laquelle l'emplacement est autorisé mais aucun agrandissement n'est permis, ceci en tenant compte des recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme*.

→ **HYGIENE DU MILIEU**

**Résolution n° 17-06-173**

**Achat d'un caisson d'étañonnement pour  
les travaux sur les conduites d'eau et  
d'égouts**

**Attendu que** l'achat d'un caisson d'étañonnement pour les travaux sur les conduites d'eau et d'égouts a été budgété en 2017;

**Attendu que** la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour l'achat d'un caisson d'étañonnement soit celle de *ÉQUIPEMENT NCN* pour un montant de quatorze mille sept cent vingt-huit dollars et trente cents (14 728.30 \$);

**Attendu que** la municipalité est en attente d'une deuxième soumission soit celle de *METAL MARQUIS INC.*;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un caisson d'étañonnement pour les travaux sur les conduites d'eau et d'égouts et autorise la directrice générale Carole Samson à accepter la plus basse soumission reçue, qui sera conforme, avec le sceau d'ingénieur. L'achat sera entériné à la prochaine séance du conseil.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 17-06-174**

**Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue –  
Avis de convocation pour une assemblée  
extraordinaire**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue aucun conseiller pour assister à l'assemblée extraordinaire de *Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue*, concernant des modifications aux règlements généraux, qui se tiendra à l'Hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le mardi 6 juin 2017.

**Résolution n° 17-06-175**

**FQM – Appel à la générosité pour les  
sinistrés, victimes d'inondation**

**Attendu que** de fortes précipitations ont causé de nombreuses inondations dans plusieurs municipalités du Québec en mai dernier, obligeant des milliers de personnes à quitter leur foyer et leur communauté;

**Attendu qu'** au Québec, des bénévoles de la Croix-Rouge se relaient tous les jours pour soutenir les personnes sinistrées;

**Attendu que** les dons amassés via le fonds de « *Secours pour les inondations printanières – Québec* » de la Croix-Rouge serviront à répondre aux besoins des personnes les plus durement touchées par les inondations;

**Attendu que** les besoins peuvent comprendre de l'hébergement, de l'alimentation, des réparations de base pour la résidence principale, des soins pour les enfants et des services personnels;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de don à la Croix-Rouge pour le fonds « *Secours pour les inondations printanières – Québec* ».

**Résolution n° 17-06-176**

**Pôle d'économie sociale d'Abitibi-Témiscamingue – Renouvellement de l'adhésion annuelle**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au Pôle d'économie sociale d'Abitibi-Témiscamingue au montant de cinquante dollars (50 \$) plus les taxes applicables, pour l'année 2017-2018.

**Résolution n° 17-06-177**

**Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant le bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égouts, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la Municipalité de Palmarolle, et par conséquent sa directrice générale Carole Samson, à contracter un emprunt temporaire au montant de deux cent douze mille cinq cent trois dollars et quinze cents (212 503.15 \$), afin d'acquitter les factures des fournisseurs et entrepreneurs en lien avec les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et le prolongement du réseau d'égouts, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;

Que le conseil municipal autorise la Municipalité de Palmarolle, et par conséquent sa directrice générale Carole Samson, à contracter un billet pour taxes récupérées au montant de vingt mille deux cent quinze dollars et cinquante cents (20 215.50 \$); Que monsieur le maire Marcel Caron ainsi que la directrice général Carole Samson, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cet emprunt temporaire.

**Résolution n° 17-06-178**

**Groupement forestier coopératif Abitibi – Appui au projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux**

**Attendu que** le *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux* de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

**Attendu que** l'aide octroyée aux projets situés sur le territoire de la municipalité de Palmarolle pour 2017 s'élèverait à trente mille dollars (30 000 \$);

**Attendu que** le *Groupement forestier coopératif Abitibi* a mis sur pied un projet de scarifiage pour 2017 sur 20 hectares, dans le but de préparer le terrain pour le reboisement en 2018, sur les lots épars de la Municipalité de Palmarolle;

**Considérant que** la Municipalité devra payer une part pour les travaux de scarifiage au montant de mille sept cent quarante dollars (1 740 \$) en 2017, et le même montant pour le reboisement en 2018, pour une part totale de la Municipalité de trois mille quatre cent quatre-vingt dollars (3 480 \$);

**Attendu que** ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie le projet de scarifiage pour 2017 présenté par le *Groupement forestier coopératif Abitibi* dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*, et paiera sa part pour un montant de mille sept cent quarante dollars (1 740 \$) pour l'année 2017 qui sera payé en 2017, et mille sept cent quarante dollars (1 740 \$) pour le reboisement en 2018, qui sera payé en 2018.

**Résolution n° 17-06-179**

**Groupement forestier coopératif Abitibi –  
Récolte de bois sur lots épars**

**Attendu que** *Groupement forestier coopératif Abitibi* offre d'effectuer les travaux de récolte sur les lots épars appartenant à la municipalité et d'ainsi en effectuer un profil d'approximativement quarante-quatre mille dollars (44 000 \$) pour la municipalité suite à la vente du bois récolté;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les travaux de récolte de bois par *Groupement forestier coopératif Abitibi*, sur les lots épars de la municipalité, qui s'effectueront sur le lot identifié au numéro de cadastre 5 049 051 du rang 8 du Canton Palmarolle.

**Résolution n° 17-06-180**

**Abrogation de la résolution n° 17-05-147**

**Attendu que** le conseil municipal a consenti une marge de crédit d'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$) à la résolution n° 17-05-147;

**Considérant que** ce montant maximum a été révisé à la hausse et que par conséquent ladite résolution n'a plus lieu d'être;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal abroge la résolution n° 17-05-147.

**Résolution n° 17-06-181**

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. –  
Autorisation pour une marge de crédit**

**Attendu que** les membres du conseil administratif de la corporation des *Loisirs de Palmarolle Inc.*, ont confirmé que la marge de crédit autorisée servira uniquement pour couvrir les découverts;

**Considérant que** les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle exigent que la marge de crédit utilisée sera remboursée au fur et à mesure dès qu'il y aura des entrées d'argent dans les coffres;

**En conséquence, à ces conditions,**



Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la marge de crédit à la corporation des *Loisirs de Palmarolle Inc.*, pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$).

**Résolution n° 17-06-182**

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. – Assumption de prêt par la Municipalité, avec les mêmes montants de remboursement**

**Attendu que** le solde du prêt des *Loisirs de Palmarolle Inc.*, à la Caisse Desjardins, pour la piste cyclable, est de douze mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-trois cents (12 584.63 \$), au 31 mai 2017;

**Considérant que** le taux d'intérêt demeure inchangé soit à 3.2 %;

**Considérant que** les versements mensuels demeurent inchangés soit sept cent vingt-huit dollars et vingt-cinq cents (728.25 \$), capital et intérêts;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accepte d'assumer le solde dudit prêt aux conditions offertes par la Caisse Desjardins. Le remboursement de ladite dette se terminera le 12 novembre 2018.

Que monsieur le maire Marcel Caron et la directrice générale Carole Samson, sont mandaté pour signer tous les documents nécessaires au transfert de ladite dette.

**Résolution n° 17-06-183**

**Formation d'un Comité conjoint Municipalité / Loisirs**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la formation d'un Comité conjoint Municipalité / Loisirs et que les membres formant ce comité seront :

Pour la Municipalité : M. Allan Fortier, M. Jacques Chabot et M<sup>me</sup> Carole Samson;

Pour Les Loisirs de Palmarolle Inc. : M<sup>me</sup> Roxane Laprise, M<sup>me</sup> Louisa Nicol et M. Guy Fortin.

**Résolution n° 17-06-184**

**Regroupement d'Éducation Populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT) : Pétition « Engagez-vous pour le communautaire »**

**Considérant que** les compressions dans les services publics et les programmes sociaux fragilisent la population, ont des conséquences sur le respect des droits sociaux et accentuent les inégalités;

**Considérant que** les groupes d'action communautaire autonome font face à une augmentation des demandes de soutien en raison de ces compressions;

**Considérant que** la mission de ces organismes est d'aider la population à défendre ses droits et à améliorer ses conditions de vie;

**Considérant que** les contributions positives de ces organismes à la société québécoise, notamment en termes de participation citoyenne, et leur rôle comme moteur de progrès social depuis 50 ans;

**Considérant que** ces organismes sont des OSBL créés et administrés par les gens de la communauté et que les conseils d'administration sont indépendants du réseau public, constituant ainsi la base de leur autonomie;

**Considérant que** depuis 15 ans, l'insuffisance ou l'absence d'indexation appauvrit les organismes qui ne peuvent pas faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement;

**Considérant que** le sous-financement entraîne des interruptions d'activités et des fermetures temporaires ou définitives d'organismes;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de s'engager pour le communautaire et pour la justice sociale par :

- un rehaussement de 475 millions de dollars, par année, du financement à la mission des 4 000 organismes d'action communautaire autonome, incluant les groupes en attente de financement;
- l'indexation annuelle des subventions;
- le respect de leur autonomie;
- un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

**Résolution n° 17-07-185**

**Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'abat poussière**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson à aller en appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour l'année 2017 et l'autorise à accepter la plus basse soumission reçue. Les montants des dépenses pour l'abat poussière et pour l'épandage seront entérinés à la prochaine séance du conseil soit, le 3 juillet 2017.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 17-06-186**

**Mutuelle des Municipalités du Québec – Formation sur la sécurité du public dans les locaux municipaux**

**Attendu qu'** en tant que municipalité nous avons la responsabilité d'assurer aux utilisateurs de nos infrastructures municipales des lieux sécuritaires et de veiller au respect des programmes d'inspections et d'entretien de ceux-ci;

**Attendu que** cette formation gratuite offerte en « *Webinaire* » (sur Internet) permettra de répondre à des questions telles que :

- Comment répartir la responsabilité municipale et la responsabilité des locataires?

- Quelles sont les exigences égales en sécurité incendie au Québec?
- Quels sont les risques associés à l'occupation des locaux par plusieurs personnes?
- Comment offrir un environnement sécuritaire?
- Etc...

**Attendu que** cette formation permettra également d'élargir nos compétences en matière de sécurité incendie des bâtiments municipaux;

**Attendu que** cette formation est destinée aux inspecteurs des bâtiments, au personnel d'entretien, aux utilisateurs et aux locataires de locaux des bâtiments;

**Attendu que** cette formation permettra plus particulièrement de :

- Comprendre les principales exigences du cadre légal en sécurité incendie au Québec;
- Déterminer les responsabilités municipales afin d'offrir des lieux sécuritaires;
- Déterminer les responsabilités des locataires et utilisateurs des locaux afin de maintenir les lieux sécuritaires;
- Assurer un usage sécuritaire des cuisinettes.

**Considérant que** cette formation gratuite se déroulera en « Webinaire », le mardi 6 juin 2017 de 10 heures à 11 heures 45;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal Philippe Gagnon et la directrice générale Carole Samson, à assister à la formation gratuite *Webinaire* offerte par la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), le mardi 6 juin 2017 de 10 heures à 11 heures 45, sur Internet.

**Résolution n° 17-06-187**

**Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Formation sur l'entretien et l'inspection des aires de jeux**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise monsieur Alain Aubin, à s'inscrire à la formation « *Entretien et inspection des aires de jeux* », donné par l'*Institut Québécois de la sécurité dans les aires de jeu* (IQSAJ) qui aura lieu au Centre de formation professionnelle (local 105-F) de Val-d'Or, au 700, boulevard des Pins, le jeudi 22 juin de 9 h à 16 h, au coût de deux cent quarante-cinq dollars (245 \$). Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s'il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**→ AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE REGLEMENTS**

Aucun dossier

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

La question du chemin des Linaigrettes a été soulevée à savoir, que sur Google ou Garmin, le chemin est inexistant. L'inspecteur municipal dit qu'il faudra se référer au *Ministère des Transports* pour demander qu'ils localisent le chemin, et le Ministère nous renvoie la balle en disant que c'est à l'inspecteur municipal de s'occuper de ça. Le conseiller Jacques Chabot assistera à l'assemblée générale annuelle du *Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)*, le mardi 20 juin prochain, et tentera d'obtenir une réponse à ce sujet de leur part.

→ **LEVÉE DE LA SEANCE**

**Résolution n° 17-06-188**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 22 heures et 22 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière